

Décision

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, *BAP G, Opérateur·trice logistique*, organisé par l'Université Toulouse – Jean Jaurès

La Présidente de l'Université Toulouse – Jean Jaurès

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, *BAP G, Opérateur·trice logistique*, organisé par l'Université Toulouse – Jean Jaurès est composée ainsi qu'il suit :

Madame Christine POUILLET, Attaché d'administration de l'Etat classe normale, présidente, Université Toulouse - Jean Jaurès, Toulouse.

Monsieur Hervé CROS, Ingénieur d'études de classe normale, Université Toulouse Capitole, Toulouse.

Monsieur Thierry CLAMENS, Ingénieur d'études de classe normale, Université Toulouse - Jean Jaurès, Toulouse.

Article 2 : La Présidente de l'Université Toulouse – Jean Jaurès est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Toulouse, le 7 mai 2026



La Présidente,

Emmanuel CARIER